

PARIS , le 19 novembre 2009

REUNION DU BUREAU DU COFUSI

Le 4 novembre 2009

Présents : J.Dercourt, M.L. Chanin, M. Combarrous, F. Combes, C. Debru, H. Décamps,
M. Denis, F. Gros, G. Laval, G. Siclet

Excusés : C. Brechignac, P. Buser

On trouvera ci-après les différents points de l'ordre du jour qui ont été passés en revue.

1. **le renouvellement du bureau :** un nouveau bureau sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 12 janvier 2010 selon une procédure de vote à définir (voir en annexe la composition de ce nouveau bureau).
2. **Préparation de la prochaine assemblée générale :** un ordre du jour a été établi (ci-joint en annexe) qui prévoit l'intervention des responsables de l'ICSU et deux présentations sur le déroulement de l'année internationale d'astronomie qui se termine et de l'année de la biodiversité qui commence.
3. **Répartition de la dotation du ministère chargé de la recherche versée à l'Académie au bénéfice du COFUSI :** le bureau a pris connaissance de l'exécution de la répartition des crédits alloués au COFUSI pour 2009 votée lors de la précédente assemblée générale. Le bureau a également examiné le projet de répartition de la dotation 2010 du COFUSI. Le cas de SCOPE qui ne fera plus partie de l'ICSU à partir d'octobre 2010 a fait l'objet d'une attention particulière. Le bureau souhaite que ce comité interdisciplinaire, qui a le statut d'une association loi 1901, puisse fusionner avec une organisation existante pour éviter d'éventuelles difficultés administratives.

L'ensemble des tableaux donnant le montant des subventions attribuées ou proposées est donné en annexe. Ne figure pas dans la dotation 2010 le reliquat positif des dotations précédentes qui se monte à près de 123 000 euros. Ce reliquat est géré par le Directeur du service du budget et des fondations.

Le trésorier du COFUSI, qui empêché n'avait pu participer à la réunion du 4 novembre, a fait parvenir au secrétariat du COFUSI un état à jour de la trésorerie de l'association COFUSI que l'on trouvera en annexe. Le montant actuellement disponible est de 7 202 euros. Pour mémoire rappelons que le COFUSI association loi 1901 a bénéficié jusqu'en 2003 d'une subvention annuelle de fonctionnement au même titre qu'un CNF. Le compte de l'association n'a plus été abondé depuis cette date, par contre la contribution au coût d'infrastructure des locaux occupés par le COFUSI (3430 Euros) est maintenant prise en compte dans la rubrique « frais de gestion » du budget.

4. Le bureau s'est préoccupé de la situation créée par l'arrêt du soutien financier apporté par le Ministère des Affaires Etrangères à la participation des scientifiques français dans les congrès internationaux se déroulant à l'étranger. Le bureau a décidé d'écrire à Bernard Kouchner. On trouvera ci-joint la copie de la lettre envoyée au Ministre.
5. La présidente du COFUSI a rendu compte de la réunion au Monténégro des membres nationaux européens de l'ICSU. Plusieurs propositions ont été formulées qui pourraient être mises en œuvre avant la prochaine réunion du comité qui se tiendra à Londres en 2010.
6. Le calendrier des entretiens 2010 Académie-Cofusi-CNF a été adopté (voir le tableau en annexe).
7. Le bureau souhaite profiter de la réunion des présidents des unions scientifiques internationales qui se rencontreront en avril 2010, à l'initiative de l'ICSU, au centre de congrès de l'institut Pasteur, pour ménager des contacts avec les responsables de nos CNF. A cet effet une réception sera organisée à l'Académie des sciences le 7 avril 2010 au soir. La proposition a également été faite d'accueillir des réunions de groupe d'Unions si celles-ci le souhaitent.

Le fonctionnement des CNF a fait l'objet d'une discussion. Un bon nombre de CNF sont maintenant associés ou intégrés à une société savante. Il conviendrait sans doute d'encourager cette évolution, à condition que soit bien définies à l'avance les règles de base concernant le rôle et l'action que l'académie attend d'un comité national.

Le secrétaire de séance
Gérard Siclet